

Piloter la QVT

Dans le secteur Sanitaire et Médico-Social

Public visé par la formation :

- Professionnels en activité dans un domaine de responsabilité lié à la gestion du travail ou au management de l'organisation (directeurs, cadres, DRH, etc.)
- Institutions représentatives du personnel, membres des CSE, représentants de proximité, délégués syndicaux
- Administrateurs, membres du bureau, membres associés au CA
- Responsables de la qualité, de la qualité de vie au travail, de la gestion des risques, de l'évaluation, etc.

Compétences visées :

- Être capable de construire les contenus de différentes opérations d'information, sensibilisation, communication des personnels de l'établissement, autour des thématiques de la qualité de vie au travail
- Répondre au sein des établissements aux cadres de recommandation et référentiels des branches d'activité, de la Haute Autorité de Santé (HAS), de la loi Rebsamen et du Plan santé au travail (PST)
- Être capable de mener, en tant que chefs de projet au sein des organisations, ou de collaborer, en tant que membre d'une commission dédiée, en faveur de l'amélioration de la QVT
- Être capable de mener des actions et expertises ponctuelles dans son établissement, en matière de communication comme d'organisation d'actions, en QVT pour son entreprise ou ses services, et d'intervenir en spécialiste technique lors des phases clés des démarches et des commissions dédiées

Objectifs de la formation :

La Qualité de Vie au Travail n'est pas une action de confort pour les salariés, ni un dispositif de politique sociale, ni un argument marketing. L'enjeu de la QVT est d'engager une démarche participative permettant de trouver un équilibre entre d'un côté une amélioration du bien-être des travailleurs sur la base d'une définition partagée du « bon travail », et de l'autre côté une meilleure performance pour l'organisation.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de disposer d'outils et de méthodes mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche QVT au sein de leur organisation :

- Engager une ingénierie stratégique : évaluer les conditions préalables, définir collectivement la QVT, configurer un COPIL...
- Poser un diagnostic technique : expertiser le cadre réglementaire, recueillir et analyser les données nécessaires, restituer les résultats
- Réaliser des actions : hiérarchiser les priorités, dresser un plan d'action QVT, mettre en œuvre et accompagner le changement jusqu'à la phase d'évaluation...

Contenus de la formation :

- J1 : Les fondamentaux de la Qualité de Vie au Travail : notion, cadre juridique, lien Risques Psycho Sociaux et santé
- J2 : La Qualité de Vie au Travail en milieu hospitalier public
- J3 : La Qualité de Vie au Travail déployée en établissement social et médico-social
- J4 : Les méthodologies et outils de la démarche QVT
- J5 : Mise en œuvre opérationnelle dans les établissements

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée totale : 30 heures de formation dispensées sur une semaine

Dates de la formation : sessions au mois de juin et octobre 2020 (nous consulter)

Horaires : 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00.

Lieu de la formation : Université Toulouse Jean Jaurès - Campus du Mirail

Nombre de stagiaires : de 10 à 20 personnes

Qualité des intervenants :

- Enseignants universitaires : Michel Catlla (sociologie), Franck Amadiou (psychologie)
- Professionnels : Jean-Philippe Toutut (consultant), Anne Challies (Directrice établissement), Thomas Descazeaux (médecin CHU)

Les intervenants sont susceptibles d'être modifiés en fonction de leur disponibilité.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Salles de cours équipées : vidéoprojecteur, sono, Paper bord, coin café, etc.

Les méthodes pédagogiques sont :

- En présentiel
- Exposés, supports, exercices
- Dossiers techniques remis aux stagiaires
- Études de cas concrets
- Visites de lieux aménagés et rencontre d'équipes de soins / accompagnement
- Le dialogue entre les intervenants et les stagiaires, et entre stagiaires, est soutenu (face-à-face, rendez-vous personnalisés, échanges e-mail...)

Evaluation des acquis de la formation / sanction de la formation :

Cas pratique.

La formation est validée par une attestation de formation.

Evaluation de la formation :

L'évaluation de la formation porte sur la mesure de la satisfaction des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.